

[Voir la version en ligne](#)

Au sommaire de notre newsletter du mois de juin 2023

- Fortes chaleurs ou canicule : les précautions à prendre au travail
- Prévenir le risque solaire au travail
- Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?
- Infos administratives : recrutement d'un médecin du travail en Dordogne et d'une nouvelle assistante santé travail en Haute-Vienne
- Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2023

Bonne lecture !



Fortes chaleurs ou canicule : les précautions à prendre au travail.

En France, les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents. Quelles précautions à prendre sur les chantiers en cas de chaleur extrême ?

Retrouvez tous nos conseils dans notre article et téléchargez les outils qui vous seront utiles pour préserver la santé de vos salariés.

[En savoir plus ...](#)



Prévenir le risque solaire au travail

Les risques induits par l'exposition au soleil touchent plus les personnes travaillant en plein air. Cette exposition peut avoir des effets sur la santé, depuis le coup de soleil jusqu'au vieillissement cutané prématuré, voire au cancer de la peau.

Sur les chantiers, les salariés sont particulièrement exposés. Des mesures de prévention collectives ou individuelles sont recommandées. On fait le point dans [notre article](#)



Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?

L'affichage obligatoire sur un chantier est un dispositif mis en place pour assurer la sécurité et la santé des salariés. Il s'agit d'un mode de communication efficace pour diffuser des informations au personnel d'autant que l'employeur est tenu d'informer ses salariés.

L'affichage doit être lisible et accessible dans les locaux de l'entreprise. Certaines obligations se réfèrent à l'ensemble du secteur d'activité, tandis que d'autres dépendent de la taille ou du domaine d'intervention de l'entreprise.

- [Lire la suite ...](#)
- [Télécharger la fiche pratique.](#)

Infos administratives

Le Dr Sirven médecin du travail à Périgueux quitte l'AMCO-BTP. Il est remplacé par le Dr Coutin qui prend



ses fonctions ce mois-ci.

Le centre de Limoges accueille Justine Letellier, assistante santé travail à compter du 1er juin 2023.

L'assistante en santé travail assiste l'équipe médicale (médecin du travail, interne en médecine, collaborateur médecin et infirmier en santé au travail) dans ses fonctions de suivi individuel des salariés.



Invitation à l'Assemblée Générale ordinaire

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le **vendredi 30 juin 2023 à 11h00** - 6, allée Duke Ellington à Limoges.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre présence par **mail** avant le 23 juin 2023.

Nos équipes vous accompagnent au quotidien ! Un renseignement, un conseil ?

Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)